

# PROCÈS-VERBAL COMITÉ SYNDICAL

**JEUDI 26 JANVIER 2023**

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Nadine SANTUNE, Corinne TROUVAIN, Messieurs Didier BÉRANGER, Patrick BOUCHER, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Gérard DELANEF, Alain DENNEL, Daniel GAGE, Claude GROS, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEBOEUF, Arnaud LUISIN, Laurent MAROT, Patrick PEYR, Didier RUMEAU.

Absents représentés : Monsieur Philippe BARBILLON par Monsieur Laurent MAROT, Monsieur Éric ROUGEAUX par Monsieur Gérard DELANEF, Monsieur Patrice CARVALHO par Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Daniel LARONZE par Monsieur Arnaud LUISIN,

Absents non représentés : Mesdames Kristine FOYART, Sophie MERCIER, Messieurs Jean-Pierre DESMOULINS, Olivier FERREIRA, Alain FOURNIER, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Claude LEBON, Hervé LE DROUMAGUET, Florent MAZIERES, Denis MESSIO, Jackie TASSIN

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne.

Le Comité Syndical se déroule sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF.

## **Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022**

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022 n'appelle aucune remarque et il est approuvé à l'unanimité.

### **1. Débat d'Orientations Budgétaires 2023**

Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 – présentation annexée au procès-verbal.

### **2. Dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Monsieur le Président sollicite l'autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets précédents, hors remboursement de la dette et non compris les reports et les restes à réaliser comme suit :

<b>Chapitre</b>	<b>Montant inscrit au BP 2022</b>	<b>Autorisation demandée</b>
21. Immobilisations corporelles	10 000 €	2 500 €
23. Immobilisations en cours	8 554 320,18 €	2 000 000 €

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

### **3. Plafonds applicables pour le matériel éclairage public**

Monsieur le Président de séance explique qu'il est nécessaire de définir un prix plafond pour les projecteurs non encastrés susceptibles d'être remplacés par le SEZEO lorsqu'ils sont existants dans l'emprise du chantier.

Considérant le niveau de prix moyen constaté pour ce type de matériel, Monsieur le Président de séance propose de fixer ce plafond à 1 000 € HT, fourniture seule.

Les communes conservent bien évidemment le libre choix de leur matériel et prennent en charge l'éventuel dépassement de ce plafond.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

### **4. Demande d'exonération des frais d'études facturés à la commune de Margny sur Matz**

En 2017, la commune de Margny sur Matz a demandé une étude pour l'enfouissement de la rue du Jeu d'Arc. Le projet a été abandonné en 2020 et le SEZEO a donc émis un titre de 1 500 € correspondant à

la part communale aux frais d'études engagés et non suivi de travaux (cf. délibération du SEZEO du 12/11/2018).

En 2021, considérant l'augmentation des taux de prise en charge du SEZEO, la nouvelle équipe municipale demande une actualisation de l'étude et décide finalement d'engager les travaux, programmés par le SEZEO en 2022.

Dans ces circonstances et considérant que les travaux vont être réalisés, Monsieur le Maire de Margny sur Matz sollicite l'exonération des frais d'études facturés en 2020.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

## 5. Informations

Monsieur le Président fait un point sur le développement de la mission transition énergétique.

### • Appel d'offres pour les diagnostics énergétiques des bâtiments

Une consultation vient d'être engagée pour la conclusion d'un accord-cadre de diagnostics et d'études de performances énergétiques.

L'objectif est de permettre aux communes d'obtenir les études préalables obligatoires aux dossiers de demandes de subventions pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments (méthode Th C-E ex).

Selon les besoins, cette étude pourra être complétée par une étude dynamique permettant de définir le niveau d'économie d'énergie pouvant être atteint, en fonction des travaux à réaliser et selon l'utilisation effective du bâtiment (tous les jours, toute l'année, en semaine, la nuit...).

Les résultats détaillés de cette consultation seront présentés au prochain Conseil.

### • Prise en charge financière des diagnostics

Une fois cet accord cadre mis en place, il pourrait être proposé de subventionner les communes pour la réalisation de ces diagnostics, sous réserve qu'ils soient suivis de travaux permettant des économies d'énergie.

### • Décisions du Président

#### Convention de mandat :

- Bonneuil en Valois – chemin de la lambine et rue de la Fontaine

#### Convention financière :

- Rosoy – rue du Marais tranche 1

- Rosoy – rue du Marais tranche 2

- Rivecourt – rues des Fontaines et du Puit Mulet

- Pontpoint – rénovation éclairage public

- Bailleval – rue de l'Ourmelet

- Béthisy-St-Pierre – rénovation éclairage public

-Houdancourt – rénovation éclairage public

- Sermaize – rénovation éclairage public

- Rosoy en multien – rénovation éclairage public

- Villers sur coudun – mise en sécurité des installation éclairage public

- Clairoix – rénovation éclairage public et mise en sécurité

#### Transfert de compétences EP :

- Chevières

- Ménévillers

- Monchy-Humières

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président de séance lève la séance à 19h15.

Le Président

O. FERREIRA

